**Classé**

Date de protection : 28 juillet 2023 ~ Superficie : 515 ha

# Les Monts de Sery

*Communes de Sery et Justine-Herbigny*

**Situés à une dizaine de kilomètres au nord de Rethel, les Monts de Sery composent un petit massif de buttes témoins aux contours agités, associant plusieurs entités avec 4 monts : le Camp Romain (ou Mont Sery), le Vieux Mont, la Côte de Sainfoin et le Moulin à Vent.**

Avec comme point d'orgue le Mont Séry, ce massif de buttes témoins installe dans ce paysage une silhouette puissante qui porte des valeurs pittoresques indéniables. Elles se distinguent de leurs voisines par leurs formes variées, enchaînées les unes aux autres, et la relative diversité d'ambiances qui les habitent. Les paysages ouverts et vallonnés qui composent leur écrin distribuent une palette extrêmement variée de mises en scène qui les donnent à voir sous différents angles et en révèlent leur expressivité. Promontoires formidables et généreux, révélant la situation de transition entre plusieurs unités de paysages, les monts sont à l'origine d'un patrimoine visuel remarquable facilement appréhendable par les chemins agricoles et les itinéraires de randonnées. Le bassin visuel embrassé est réellement monumental et ne dément pas le statut de belvédère régional des Monts de Sery. Les espaces non gérés par l'agriculture portent en eux un réservoir de biodiversité intéressant. L'autre particularité des Monts tient dans les talus qui s'imposent ici comme une véritable signature paysagère et le témoignage de pratiques agricoles séculaires. Les agriculteurs y ont aménagé les fortes pentes en une multitude de talus appelés localement « orles » qui donnent un caractère typique aux versants avec beaucoup de mouvements.

*Le Camp Romain et le Vieux Mont depuis la table d'orientation du moulin à vent*

**Critère** de classement

→ ***Pittoresque***

# Les Monts de Sery

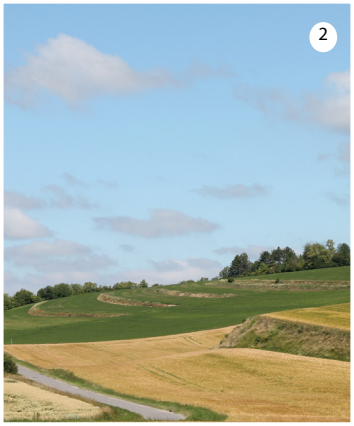

## Périmètre du site

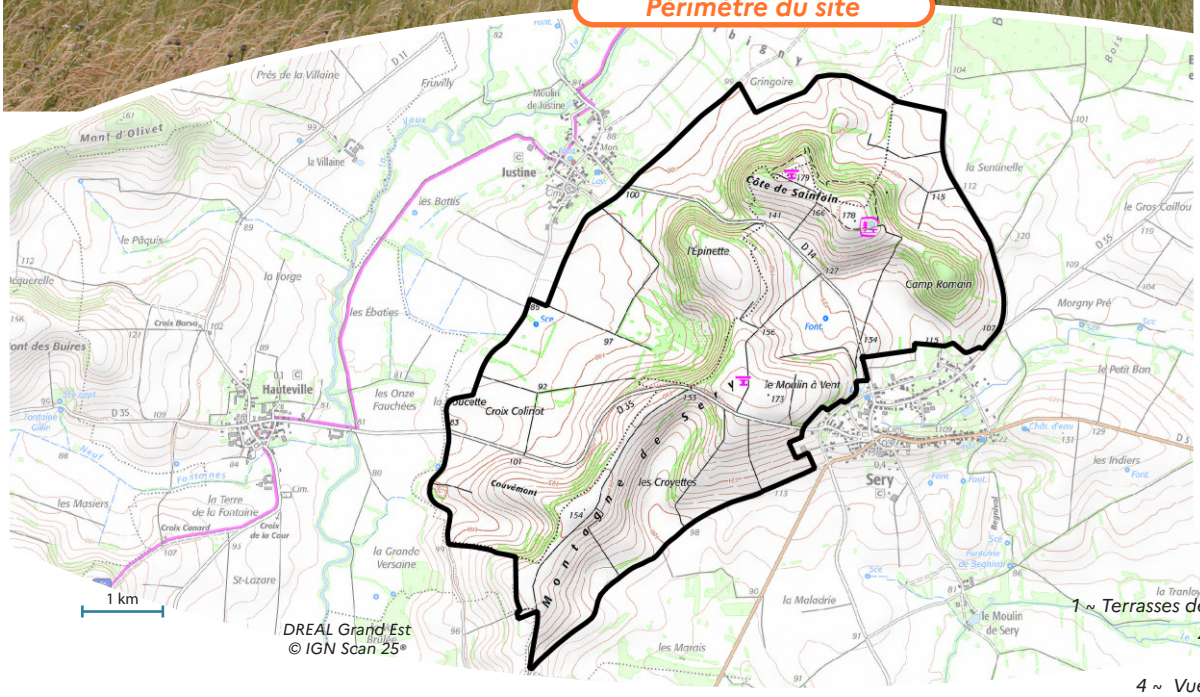


DREAL Grand Est
© IGN Scan 25®

1 ~ Terrasses depuis la D14 relient Sery à Justine
2 ~ Vue sur les terrasses et la D14
3 ~ Les Croyettes
4 ~ Vue sur les terrasses du Vieux Mont

Photos : DREAL Grand Est

## Inventaires - Autres mesures de protection

→ ZNIEFF de type 1 : «Pelouse des Monts de Séry»

**Références juridiques**

Les sites classés sont des lieux dont **le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.**

La protection site classé est régie par les articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement. Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. **Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.**


PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
*Liberté Égalité Fraternité*

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement


**Pour plus d'informations**

Direction régionale pour l'environnement, l'aménagement et du logement du Grand Est
Service eau, biodiversité et paysages
www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

**Contact** sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63